

# LIBERTÉ POUR VINCENZO VECCHI

Arrêté le jeudi 8 août à Rochefort-en-Terre sous le coup de 2 mandats d'arrêt européens et détenu depuis à la prison de Vezin-le-Coquet près de Rennes

**NOUS, COMITÉS DE SOUTIEN DE VINCENZO, EXIGEONS L'ARRÊT DE LA PROCÉDURE DE RENVOI VERS L'ITALIE ET SA REMISE EN LIBERTÉ !**

[www.comite-soutien-vincenzo.org](http://www.comite-soutien-vincenzo.org)

Vincenzo Vecchi a participé en 2001 au contre-sommet du G8 à Gênes et en 2006 à un rassemblement s'opposant à la tenue d'une manifestation fasciste à Milan. La justice italienne l'a condamné à 12 ans et 6 mois de prison pour Gênes et à 4 ans pour Milan.

Ceci en application d'**une législation inique** promulguée en 1926 sous le régime fasciste de Mussolini, qui, en se basant sur la notion de « concours moral », permet de **condamner lourdement la seule présence à une manifestation pour « saccages et dévastation » sans autre preuve matérielle.**

Autrement dit, uniquement pour avoir manifesté et exprimé ses idées.

---

Durant les manifestations de Gênes – et après –, la répression fut très forte, la police opéra des arrestations en masse, fit des centaines de blessés, commit des actes de torture et assassina par balles un jeune manifestant, Carlo Giuliani. Pour ces violences, dénoncées notamment par Amnesty International, l'Italie a été condamnée deux fois par la Cour européenne des droits de l'homme. Une dizaine de manifestants, baptisés les « 10 de Gênes », ont été arrêtés et condamnés à de lourdes peines de prisons (100 ans à eux tous). Vincenzo en faisait partie. Devant cette **condamnation pour l'exemple** si disproportionnée, il décide d'y échapper et s'installe à Rochefort-en-Terre en 2011, où il sera arrêté en application de 2 mandats d'arrêt européens (MAE).

Ces mandats, au nombre de 10 000 chaque année, ont été mis en place entre Etats européens pour remplacer les procédures d'extradition. Ils reposent sur des processus simplifiés purement judiciaires où les gouvernements n'ont pas à intervenir et la remise à l'Etat demandeur difficile à bloquer, particulièrement en ce qui concerne les prisonniers politiques.

Mais qu'en est-il lorsqu'on découvre que ces MAE ont été manipulés? Car il s'est avéré tout d'abord que, aux dires du procureur lui-même, **le dossier de Gênes est incomplet et inconsistant**, ce qui questionne la légitimité de cette condamnation. Il a ensuite été prouvé que **le mandat concernant l'affaire de Milan est une grossière manipulation, la peine ayant déjà été purgée**. La justice italienne ne pouvait pas ignorer la décision de la cour d'appel de Milan de 2009 attestant de l'exécution de cette peine! En conséquence, la cour d'appel de Rennes a donné jusqu'au 10 octobre à la justice italienne pour lui faire parvenir les compléments d'information nécessaires au contrôle de la validité de ces MAE.

Pour l'heure, Vincenzo est toujours détenu, une demande de liberté conditionnelle a été faite et la décision sera rendue le 26 septembre.

---

En France, dans le cadre de lois intégrant des dispositions de l'état d'urgence et celles appelées « anticasseurs », de plus en plus d'infractions ou de délits mineurs mènent à de lourdes peines, comme de la prison ferme – parfois pour plusieurs années –, et ont atteint des records ces derniers mois. **Partout en Europe, il existe à présent des dispositifs légaux, pénaux ou policiers mettant en péril, à différents degrés, des libertés fondamentales comme circuler, manifester ou simplement contester le modèle économique dominant.**

Dans ce climat sécuritaire et délétère de plus en plus pesant, en nous battant pour Vincenzo, **c'est aussi toutes les victimes de la répression judiciaire et policière que nous entendons soutenir et défendre.**



**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, EXIGEONS LA REMISE EN LIBERTÉ  
DE VINCENZO VECCHI  
ET LE REJET DE LA PROCÉDURE DE SON RENVOI EN ITALIE !**

**Stop à la répression et à la criminalisation  
des luttes sociales**

Restez informé, signez la pétition sur le site :  
[www.comite-soutien-vincenzo.org](http://www.comite-soutien-vincenzo.org) ou sur Facebook : @soutienvincenzo  
Adresse nationale : [comite.soutien.vincenzo@gmail.com](mailto:comite.soutien.vincenzo@gmail.com)  
Contact comité de Paris : [soutienvincenzoparis@gmail.com](mailto:soutienvincenzoparis@gmail.com)